

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022
DELIBERATION N° DE-2022-062

L'an deux mil vingt deux, le 7 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h11), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (jusqu'à 19h22), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme BRAU-BOIRIE, Mme CASTEL à M. UGALDE, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à 18h11), Mme ZITTEL à M. ARCOUET, M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (à partir de 19h22)

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGE,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Travaux du parc de stationnement de la Gare - Mesure exceptionnelle complémentaire de remboursement des abonnés.

Dans le cadre de la création d'un pôle d'échange multimodal aux abords de la gare SNCF de Bayonne, la Ville a souhaité restructurer le parc de stationnement de la Gare (inauguré en 1981) afin de rendre son fonctionnement cohérent avec les nouveaux aménagements et usages liés à ce pôle.

Au-delà d'une mise en conformité générale du bâtiment, les travaux de réhabilitation engagés sur ce parc de stationnement ont notamment eu pour objectif de lui redonner de la visibilité à l'échelle du quartier.

Les travaux correspondants ont démarré en mars 2019 pour une durée prévisionnelle de 18 mois, en tenant compte des mesures entrainées par la crise sanitaire. Toutefois, leur achèvement a finalement eu lieu à l'automne dernier en raison de contraintes liées à l'exécution de certains lots (lot peinture notamment).

La volonté de la Ville a été de maintenir durant les travaux l'accès à cette offre de stationnement. Néanmoins, cette cohabitation a dégradé la qualité d'usage en apportant certaines nuisances inhérentes à ce type d'opération (emplacements neutralisés, poussière sur les voitures, etc...)

C'est la raison pour laquelle, et à la suite du Conseil municipal du 23 juillet 2020, une première mesure de remboursement de deux mois a été allouée aux abonnés de ce parking.

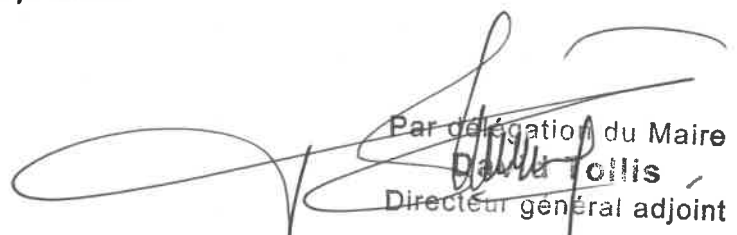
Tout au long du chantier, l'accès au parking a été préservé pour les usagers et notamment les abonnés. Cependant, la finalisation du chantier à l'automne dernier a nécessité sa fermeture exceptionnelle durant une semaine. Lors de l'intervention sur les sols des hélices d'accès aux niveaux, il n'était techniquement plus possible d'entrer dans le parking. Cette phase inévitable a été réduite au maximum, à savoir du 11 au 18 octobre 2021. Un hébergement provisoire sur le parking Belfort a été proposé aux abonnés du parking de la Gare durant cette période.

Néanmoins, compte-tenu de la gêne occasionnée, il semble pertinent d'adopter une mesure complémentaire d'accompagnement des abonnés, en remboursant à chaque abonné un montant de 30 €, afin de tenir compte de cette perturbation.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la disposition ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires afin de la rendre applicable.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité


Par délégation du Maire
Jean-René ETCHEGARAY
Directeur général adjoint
Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne